

L'EAD en 3 points

La mise en place

L'installation de l'éthylotest antidémarrage (EAD), effectuée par le fabricant ou un de ses sous-traitants, nécessite une immobilisation de 1 h à 2 h 30 par véhicule.

"L'installation la plus longue concerne les véhicules les plus récents, équipés de circuit électrique en multiplexage", indique Eric Valade, de Transhorizon.

Une fois installé, la formation à son utilisation prend en général une heure. "Les conducteurs sont formés par leur responsable d'exploitation au fur et à mesure que leur véhicule est équipé", explique Hervé Domas, des autocars Planche.

Comment ça marche ?

L'engin, qui ressemble à un combiné téléphonique, doit être équipé d'un embout personnel et jetable avant que le conducteur puisse souffler. Après avoir mis le contact, celui-ci doit attendre quelques secondes que l'appareil s'initialise et monte en température. "On a l'impression que quand il fera froid, ce délai pourra monter à 15, 20 secondes" remarque Lionel de Abreu, de NAP tourisme. Eric Ritter, de la FNTV, confirme que "les températures très hautes et très basses sont des sources possibles de difficultés de fonctionnement."

Le chauffeur souffle quelques secondes, puis attend. Si la réponse est négative, l'alcoolémie est inférieure à 0,2 g et il peut démarrer. Dans le cas contraire, l'appareil bloque le démarrage pendant dix minutes. Si le deuxième souffle est encore positif, le bus est bloqué pour trente minutes. Ensuite, la procédure varie d'une entreprise à l'autre.

Le laps de temps avant lequel il n'est pas nécessaire de ressouffler dans l'EAD à chaque pause est paramétrable entre quinze et trente minutes. La plupart des entreprises choisissent un délai de trente minutes. Certains le trouvent trop court, mais d'autres, comme Transhorizon en Gironde, ont choisi quinze minutes.

Combien ça coûte ?

Pour les premiers expérimentateurs, les fabricants ont fait un effort : c'est 1 100 euros l'appareil, pose comprise. Ensuite, ce sera 1 500 à 2 500 euros selon les sources. "Les fabricants se sont engagés à faire des prix inférieurs à 1 500 euros pose comprise", assure Loïc Charbonnier, sous-directeur des transports routiers au MEEDDM.

Les pouvoirs publics prennent en charge jusqu'à 60 % du coût pour les premiers testeurs (30 % par la Cnam dans le cadre de la prévention des accidents du travail soit 100 000 euros et 30 % par l'Etat). Pour les autres, à partir de 2010, il faudra monter des dossiers de demande au coup par coup.

Il faut aussi acheter les embouts jetables, personnels à chaque chauffeur, dont la durée de vie est variable. Entre 25 et 70 centimes d'euros pièce, ces embouts sont spécifiques à chaque marque d'EAD.

Autre question : le coût de la visite technique annuelle. "Personne n'a pu nous dire combien cela va coûter" s'étonne Eric Valade, de Transhorizon.



Chez **Negoti** l'alcool n'est pas tabou

Negoti Tourisme, près de Toulouse, a dû licencier deux personnes entre juillet 2008 et mai 2009 pour des problèmes d'alcool. "L'un d'eux avait huit ans d'ancienneté et tout le monde est tombé de haut", se souvient son directeur Etienne Miquel, membre du bureau national de la FNTV. D'où la décision de mettre en place une formation des salariés sur l'alcool, en accompagnement de la mise en place de l'EAD. Le cabinet d'alcoologie en entreprise BL Conseil, basé à Colomiers près de Toulouse, a été missionné en août 2009. Bruno Larcher, le consultant, est intervenu avec un psychologue, un médecin alcoologue et un témoin guéri de l'alcool. "Nous avons prévu deux niveaux de formation, explique Etienne Miquel. D'abord, la formation sur deux jours et demi des "ambassadeurs", un groupe d'une dizaine de personnes (conducteurs scolaires ou de tourisme, de l'exploitation, du commercial et de la maintenance ; ndr) qui constitueront la commission alcool de Negoti. Ils seront à l'écoute de leurs confrères sur l'alcool mais aussi sur toutes les autres addictions, y compris médicamenteuses. Les autres salariés recevront une formation d'une journée, par groupe de dix, sur ce qu'est l'alcool, ses conséquences, les accidents du travail liés à l'alcool, etc." Chaque salarié aura le téléphone et le mail du cabinet, du médecin et du psychologue et pourra les contacter en toute confidentialité... " Il ne faut plus qu'on licencie quelqu'un pour cause d'alcool, conclue le directeur. C'est un risque pénal pour l'entreprise et notre image de marque qui est en jeu !"

LES SIX ENTREPRISES TESTS

Alpbis

Filiale de Transdev, membre de la FNTV, Haute-Savoie. Véhicules équipés : 20 sur 40, les plus récents. "Les plus anciens vont partir avant 2015." Choix d'EAD installé : Alcolock. "Parce que le siège français de l'entreprise est basé à Annecy, à trente minutes d'ici."

Autocars Planche

Filiale de Keolis, membre de la FNTV, Rhône, Ain et Loire. Véhicules équipés : 110 sur 200, datant de moins de dix ans. A commencé l'expérimentation en mai 2009 avec quatre véhicules. Choix d'EAD installés : Dräger (70 %) et Alcolock. "Deux entreprises assez sérieuses dans leur approche, avec un matériel avec de bonnes références d'utilisation."

NAP tourisme

Entreprise indépendante, membre de l'Unotra, Bouches-du-Rhône. Véhicules équipés : la totalité des 53 véhicules. Choix d'EAD installé : Dräger, "parce qu'il est en première monte sur les marques que nous apprécions le plus : Scania, Man, Temsa."

Negoti tourisme

PME membre de la FNTV et du groupe Reunir, Haute-Garonne. Véhicules équipés : 45 véhicules scolaires sur 50. Choix des EAD installés : Britax et Alcolock. "Au départ, pour des critères de simplicité et de rapidité de formation des conducteurs mais, finalement, cet avantage paraît nivelé."